



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Ministère des Infrastructures, des Transports
Terrestres et du Désenclavement (MITTD)



**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL – CAS SANS PRE QUALIFICATION
POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE REPARATIONS ET/OU DE
CONSTRUCTION D'OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DANS LES REGIONS DE
TAMBACOUNDA ET KEDOUGOU (PERA 2022)**

D/1557/A3

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal « L'AS » en date du 20 Décembre 2021.
2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) SENEGAL, agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement (MITTD), a obtenu des fonds dans le cadre du Fond d'Entretien Routier Autonome (FERA), afin de financer son fonctionnement et son programme d'entretien routier annuel (PERA) et a l'intention d'utiliser une partie de ces ressources pour effectuer des paiements au titre du marché pour les travaux d'entretien, de réparations et/ou de construction d'ouvrages d'assainissement dans les régions de Tambacounda et Kédougou.
3. L'AGEROUTE Sénégal, sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour effectuer lesdits travaux. Les travaux sont constitués d'un (01) lot unique.

Le délai d'exécution des travaux est de dix (10) mois.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert à tous les candidats éligibles selon les règles de procédure du décret n° 2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des Marchés publics du Sénégal.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) SENEGAL** tous les jours ouvrables, du lundi au Vendredi, de 09h à 17h - **Email : ageroute@ageroute.sn, rndour@ageroute.sn** et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes sise à la Rue David Diop x Rue F Fann Résidence Dakar à compter du **24 juin 2022**.

Un exemplaire du DAO est disponible sur place pour consultation.

6. Les exigences en matière de qualifications sont, entre autres :

- avoir réalisé au cours des trois (3) dernières années à partir de 2018 un chiffre d'affaires moyen annuel de **700 000 000 F CFA** ;
- Fournir les états financiers certifiés par un cabinet ou un expert-comptable agréé par l'ONECCA ou organe assimilé pour les trois (03) dernières années à compter de 2018 (2018, 2019 et 2020) ;
- disposer d'une attestation de ligne de crédit auprès d'une banque agréée par le Ministère des Finances et du Budget d'un montant équivalent à **120 000 000 F CFA**. Les lignes de crédits établies par les compagnies d'assurance ne seront pas acceptées.
- avoir réalisé, au cours des cinq (05) dernières années à partir de 2017, deux prestations de même nature chacune de valeur de **300 000 000 F CFA**.

Les Candidats devront fournir les attestations de travaux faits ou les procès verbaux de réception des travaux. Les prestations qui ne sont pas accompagnées d'une attestation ou de procès verbal de réception ne seront pas comptabilisées. Pour les travaux non encore achevés, ne seront pris en compte que ceux réalisés à hauteur de 80% au minimum et attestés par les maîtres d'ouvrages ou le bénéficiaire.

7. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre paiement d'un montant non remboursable de Cinquante mille (**50 000**) F CFA par versement au compte n° SN153 01301 301090002540 ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque UBA sise à la Route des Almadies. Un exemplaire du DAO sera disponible et pourra être consulté sur place par tout candidat intéressé.

8. Les offres devront être soumises au secrétariat de la Cellule de passation des Marchés de l'AGEROUTE SENEGAL sise à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **26 juillet 2022 à 11 heures 30 minutes précises. Les offres arrivées en retard ne seront pas acceptées.**

Les offres seront ouvertes à la salle de réunion de l'AGEROUTE, en présence des représentants des soumissionnaires présents qui souhaitent y assister à l'AGEROUTE SENEGAL à l'adresse ci-dessus le **26 juillet 2022 à 11 heures 30 minutes précises (GMT)**.

Les offres doivent être valides pour une durée de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date limite de leur remise.

Et comprendre une garantie de soumission d'un montant de **5 000 000 F CFA**.

La garantie de soumission reste valable 28 jours après expiration de la durée de validité des offres.

Le Directeur général

Ibrahima NDIAYE

